

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°14/2026

Séance du 12 Juin 2026 - 09h30

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CNAS

L'an deux mille vingt-six, le 12 juin, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Alain BURNET, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Richard GUERIT, Région Nouvelle Aquitaine ;
Stéphane TRIFIETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Thierry LESAUVAGE est désigné Secrétaire de séance.

Contexte

Après chaque élection municipale, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués du CNAS. Au sein du Forum, la durée du mandat de ces derniers est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique.

Par conséquent, conformément à l'engagement pris lors de l'adhésion au CNAS du FMA, doivent être désignés :

- un délégué représentant les élus et choisi parmi les membres de l'organe délibérant ;
- un délégué représentant les agents et issu de la liste des bénéficiaires.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De désigner comme délégué "Élus" : Thierry LESAUVAGE
- De désigner comme délégué "Agents" : Oriana GARCIA IRIARTE

AR Prefecture

017-251710398-20260612-2026JUN011-DE
Reçu le 18/06/2026

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Votes :

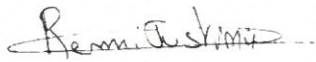
Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Thierry LESAUVAGE



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2026 *0612*
2026 JUN 011 DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *18/06/2026*